



IMAGINONS

l'imagerie

Rapport moral

2023-2024



fnmr.fr



Rapport moral

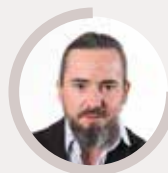
2023-2024

Ce rapport moral fait le bilan de l'activité de la FNMR pour l'année écoulée d'une AG (juin 2023) à l'autre (juin 2024).

Le rapport complet est disponible sur le site www.fnmr.fr



Dr Jean-Christophe DELESALLE,
Secrétaire général de la FNMR.



Dr Jean-Charles LECLERC,
Secrétaire général de la FNMR.

POINT SUR LA TRÉSORERIE

- Cette année, **les recettes de 2023** enregistrent une très légère baisse en raison de la démographie.
- **Les dépenses** d'exploitation sont un peu supérieures aux prévisions en raison de l'inflation.
- **Le résultat final reste positif grâce à la gestion rigoureuse de la Fédération.**
Le résultat net est mis en réserve.
- Sur proposition du bureau, le montant de **la cotisation pleine pour l'année 2025** reste fixé à 450 €.

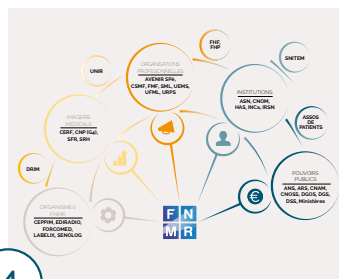
Dr Dominique MASSEYS
Trésorier de la FNMR



Dr Jean-Charles GUILBEAU
Trésorier adjoint de la FNMR



Sommaire



4

La FNMR
et son
environnement



Edito

5



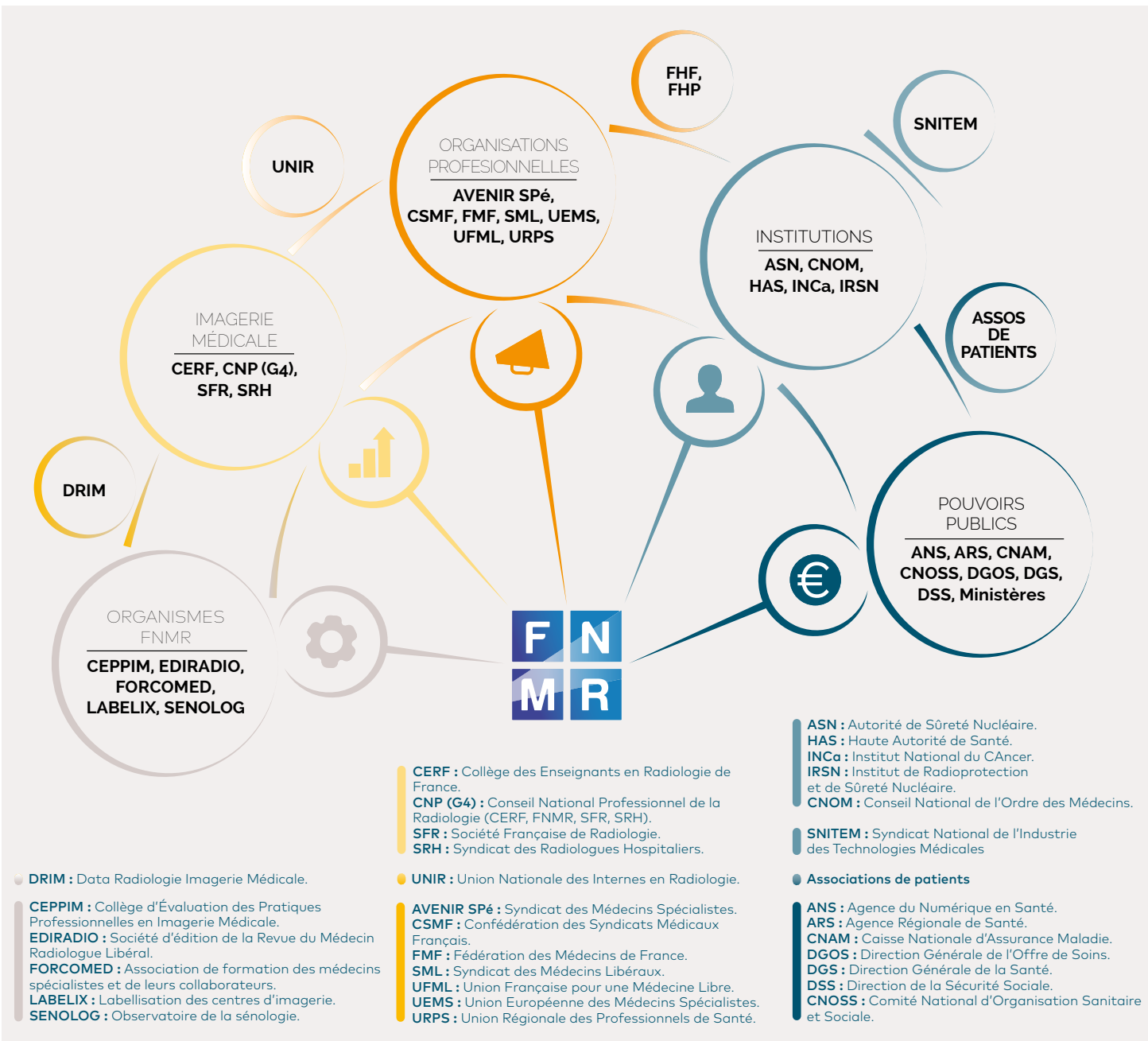
6

L'année
politique
et syndicale



Vie syndicale

14



Edito



Dr Jean-Philippe MASSON
Président de la FNMR

**« IL FAUT
SOULIGNER
L'AUGMENTATION
DU NOMBRE
DE COTISANTS
ET, SURTOUT,
DE JEUNES
COTISANTS »**

Assemblée générale 2024

L'Assemblée générale a, statutairement, pour mission de faire le bilan de l'année écoulée. Le bilan financier revient au trésorier et à son adjoint que je remercie pour leur action efficace. Les secrétaires généraux chargés du rapport moral ont fait ce travail important, proportionnel aux actions réalisées par notre Fédération pendant l'année écoulée. Je les remercie pour la qualité de leur rapport.

Parmi les évènements marquants, je voudrais attirer votre attention sur quelques-uns en particulier. L'année qui vient de passer a vu, enfin, la mise en place de la réforme sur les produits de contraste assortie de l'augmentation de la valeur des forfaits techniques à titre de compensation partielle.

La négociation conventionnelle a aussi occupé une partie de cette année avec pour aboutissement un texte imparfait, comme toujours essentiellement favorable aux généralistes. La révision de la CCAM en cours, avec le travail de réévaluation des taux de charge, a obligé les spécialistes à signer ce texte au risque de ne pas participer aux groupes de travail. De nombreux dossiers, autorisations en RI, financiarisation... sont toujours en cours du fait de l'inertie des services officiels.

Une fois de plus, il faut souligner l'augmentation du nombre de cotisants et, surtout, de jeunes cotisants et de nombreuses reprises d'adhésion. Ceci est le résultat du travail des syndicats départementaux et de leurs dirigeants que je félicite. C'est aussi rendu possible grâce à l'aide qui leur est apportée par toute l'équipe administrative de la FNMR que je remercie également. Grâce à ce dynamisme, nous sommes toujours plus forts vis-à-vis des tutelles. Ce qui doit nous inciter à faire encore plus pour la défense de notre spécialité au service de nos patients.



→ Accord FNMR-CNAM et produits de contraste (PdC)

Après le troisième plan pluriannuel FNMR-CNAM¹ 2018 à 2020 (voir rapport moral des deux années précédentes), alors que la CNAM proposait un nouveau protocole de 200 à 300 millions d'économies sur les forfaits techniques à la charge des radiologues 2021, 2022 et 2023 auront été trois années « blanches » en termes de dévalorisations tarifaires, grâce à l'action de la FNMR qui les a catégoriquement refusées. Dans ce rapport de force, les contre-propositions de la FNMR ont

fini par être entendues après intervention de Jean-Philippe Masson auprès de conseillers du Gouvernement à quelques heures du recours au 49.3 pour le PLFSS². L'abrogation de l'article 99³ est maintenant acté. L'étude prévue des charges en scanner et en IRM pilotée intégralement par la CNAM dans ce plan n'a pas encore été lancée et portera sur l'ensemble des charges en radiologie.

Etant donné les contraintes importantes de ce projet et les freins majeurs déployés par les différents intervenants (laboratoires, centrales d'achats et grossistes, pharmaciens), l'intégration de l'achat du PdC dans le forfait technique des scanners et IRM par les structures gérant ces EML⁴ en échange d'une revalorisation de tous les forfaits y compris pour les examens non injectés et de l'utilisation des produits multipatients prévue dans un décret initial pour les produits iodés au 1^{er} juillet 2023, a été reporté au 1^{er} mars 2024 (iode et Gadolinium). Une période transitoire d'un mois assurant un double circuit de distribution afin d'éviter une rupture d'approvisionnement pour les patients a été prévue. L'impact financier sur les structures EML devrait être limité en adaptant les protocoles d'injection (ainsi que les acquisitions en scanner), leur justification et en utilisant massivement les injections multipatients (donc aussi au bénéfice des patients et de l'impact écologique du rejet des produits de contraste incomplètement injectés).

¹ Caisse Nationale d'Assurance Maladie

² Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

³ Qui donnait tout pouvoir au DG de la CNAM de baisser unilatéralement les tarifs des forfaits techniques

⁴ Equipement Médical Lourde

CHAQUE RADIOLOGUE RESTE LIBRE DE SA PRESCRIPTION COMME LE PRÉVOIT LE CODE DE DÉONTOLOGIE

La FNMR a aussi obtenu, malgré une tentative jusqu'à la dernière minute de la CNAM de radier tous les PdC de leur distribution en pharmacie, qu'elle soit maintenue pour les PdC de moins de 50 ml, ainsi que ceux nécessaires à la réalisation des examens urologiques, digestifs et à l'angiogrammographie.

Pour commander les PdC auprès d'un laboratoire, les structures EML doivent impérativement désigner un médecin référent. Chaque radiologue reste libre de sa prescription comme le prévoit le code de déontologie et on ne peut exiger de lui l'exclusivité d'un produit. Dans le cas des patients hospitalisés, il appartient toujours à l'établissement de financer l'achat du PdC. Pour les GIE mixtes public-privé, la demande est forte côté hospitalier de confier ces commandes à la pharmacie à usage interne. C'est strictement illégal comme l'a rappelé le Conseil de l'Ordre des pharmaciens. Si un tel système est mis en place par un hôpital, les radiologues libéraux

ne doivent pas prendre la responsabilité d'être médecin référent.

La FNMR conseille de ne pas signer d'exclusivité avec un laboratoire et de ne pas s'engager plus d'un an comme certains laboratoires le proposent.

Aux quatre laboratoires « historiques » en France, s'est rajouté un acteur allemand spécialisé dans les produits génériques iodés et qui devrait proposer ses produits dans le dernier trimestre 2024.

Enfin, tout dernièrement, un laboratoire a demandé et obtenu du gouvernement (arrêté du 27 mars 2024), sans concertation avec les radiologues, la radiation de la liste des médicaments remboursables de 3 spécialités (Micropaque scanner, Gastrografine, Télébrix 12) pour augmenter sa marge commerciale.

→ Centrale d'achat Privalence

L'idée est née il y a quelques années au sein du bureau de la FNMR afin d'apporter un nouveau service aux radiologues en créant une centrale de référencement administrée par des radiologues, sans but lucratif notamment dans la mesure où l'inverse mettrait en danger le statut de syndicat de la FNMR. L'objectif était d'obtenir des tarifs négociés. Le nom retenu pour cette centrale est Privalence. Ses statuts ont été déposés en 2024.





Privalence est désormais présidée par un radiologue, Franck Clarot, administrateur de la FNMR, et comprend un conseil de surveillance composé de six radiologues adhérents FNMR non rémunérés. La structure juridique est une SAS⁵ dont les actionnaires sont Ediradio éditeur de la revue, le GIE SPR qui gère les moyens de la Fédération, et la FNMR.

→ Réforme du régime des autorisations en radiologie interventionnelle (RI) et des équipements lourds (EML)

Initiée en 2019, cette réforme est en cours d'application pour les nouveaux PRS⁶ après la

publication des deux décrets en septembre 2022, l'un sur les conditions d'implantation, l'autre de fonctionnement. Ces décrets concernent d'une part les EML, d'autre part la pratique de la radiologie interventionnelle (RI).

Pour les EML, le processus d'autorisations classique a été reconduit alors que la DGOS voulait nous imposer le statut des autorisations de soins. Ce maintien permet d'éviter que les SCM et les GIE soient obligés de changer de statut (SEL, GCS ou SCP). L'obtention d'équipements supplémentaires devrait être simplifiée : il est désormais possible de disposer sur simple information à l'ARS de 3 équipements par site géographique, avec nécessité de mixité scanner/IRM à partir de 3 EML inclus. Au-delà de 3 EML, une nouvelle demande d'autorisation reste de mise. Une proposition de la FNMR faite à

⁵ Société par Actions Simplifiée

⁶ Plan Régionaux de Santé

la DGOS sur un nouveau statut d'établissement de santé allégé pour nos centres d'imagerie ou autres spécialités médico-techniques, n'a pas avancé et s'est heurtée aux changements incessants des équipes du ministère.

Pour la RI, il s'agira bien d'autorisations de soins, déclinées en 4 niveaux de complexité croissante de A à D dûment précisés dans les décrets.

Pour les radiologues issus de la nouvelle maquette de DU⁷ après 2023, pas de problème puisque la RIA⁸ optionnelle fait partie d'office de leur compétence. Pour ceux d'avant 2023, en principe, les décrets ne sont pas contraignants, puisqu'il suffit de « *justifier d'une expérience dans la pratique des actes de RIA* » pour les actes de mentions B, C ou D. Il a été décidé par le Conseil National Professionnel de la radiologie (G4) un processus en 2 temps (dépôt d'un dossier électronique auprès du G4 et/ou dépôt volontaire du dossier auprès du CDOM).

Un projet d'instructions de la DGOS⁹ aux Agences Régionales de Santé adressé au G4 deux mois après parution des décrets a été rejeté par le G4 grâce aux remarques de la FNMR. La DGOS sollicitée en retour avec multiples relances du G4 afin de modifier et de clarifier ces instructions, n'a toujours pas revu sa copie à ce jour et on peut sérieusement douter qu'elle le fasse un jour. Dans l'attente, les ARS laissent libre cours à leur imagination quant à l'interprétation des décrets, ouvrant notamment la possibilité aux établissements de santé y compris privés de déposer des demandes d'autorisation RI en leur nom propre, et avec une interprétation parfois très limitative de la notion de site géographique

pour les EML (certaines ARS cherchent même à imposer la fusion de plusieurs entités sur un même site alors que les autorisations sont accordées à des structures juridiques différentes).

→ Intelligence Artificielle (IA) et "DRIM France IA"

Née de l'impulsion de la FNMR, DRIM¹⁰ France IA continue ses travaux avec la participation de membres de la FNMR. La méthodologie d'audit des solutions d'IA est arrêtée et les premières évaluations d'outils ont eu lieu en ostéo-articulaire (fracture et luxation) et en mammographie. Un projet sur les nodules pulmonaires est en cours.

En parallèle, l'audit informatique piloté par Jean-Christophe Delesalle donnant une présentation du marché actuel de l'IA a été publié dans notre revue de juillet 2023 (n°468).

→ Volet numérique du Ségur de la santé et DRIMbox

Le volet numérique du Ségur de la Santé lancé avec la création de l'espace numérique en santé au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre d'un écosystème digital global est doté par l'État d'un budget de 2 Md€.

⁷ Diplôme Universitaire

⁸ Radiologie Interventionnelle Avancée

⁹ Direction Générale de l'Organisation des Soins

¹⁰ Data radiologie Imagerie Médicale Intelligence Artificielle

Il vise dans sa première vague le déploiement pour tous les patients de Mon espace santé qui permet de stocker et de partager leurs documents et données de santé en toute confidentialité, du DMP¹¹ (initié en 2004), la création de l'INS¹² devenu obligatoire, les messageries sécurisées, et l'identification électronique des professionnels de santé (Pro Santé Connect). Son volet imagerie est piloté par Olivier Clatz et notre président a participé à une « taskforce » radiologie chargée d'en définir les grandes orientations.

Un financement spécifique pour les éditeurs de RIS¹³ a été prévu par l'État afin que l'opération soit transparente pour les radiologues libéraux, tant sur le plan financier que fonctionnel. Les mises à jour des RIS faites avant mi-septembre 2023 selon les conditions du ministère, se sont donc faites sans surcoût pour les radiologues (en dehors d'une éventuelle mise à jour des serveurs s'ils sont obsolètes), y compris la maintenance sur 3 ans et la formation du personnel médical et non médical. FORCOMED a mis en ligne sur son site une formation gratuite des personnels d'accueil concernant l'INS.

Une deuxième vague concerne l'accès depuis le DMP aux images issues de nos examens intégrés dans les PACS¹⁴. Elle repose sur un réseau national DRIM-M sécurisé (identification, authentification et espace de confiance mis en place par l'ANS) et une DRIMbox installée dans nos structures, équivalent d'une passerelle informatique. Pour nous radiologues il sera possible d'intégrer les images pour les relire sur nos systèmes informatiques (PACS ou serveur d'applications). Nous vous avons déjà présenté dans notre Revue

d'octobre 2023 pour les JFR (n° 470) les éditeurs susceptibles de développer une DRIMbox en 2024, dans celle de mars 2024 (n° 475) les grilles préliminaires simplifiées des éditeurs, avant la publication de l'audit proprement dit réalisé en avril pour publication en juillet 2024.

La troisième vague concernera notamment la dématérialisation de nos comptes rendus radiologiques à intégrer dans le DMP, qui le sont actuellement sous forme de pdf et qui évoluera sur des critères informatiques définis par l'ANS. Les représentants de la FNMR (Sébastien Thariat, Peter Petrow et Jean-Christophe Delesalle) du groupe de travail créé sur le sujet ont obtenu que soit mené en parallèle un projet de dématérialisation des demandes d'imagerie dont les items pourront être intégrés automatiquement dans nos comptes rendus (pertinence de la demande et gain de temps pour le radiologue). Objectif second semestre.

→ Financiarisation

Un numéro spécial de la Revue a été publié en février 2024.

Le conseil de l'Ordre des vétérinaires dont le code de déontologie est calqué sur celui des médecins, a radié 150 sociétés ne respectant pas les règles d'indépendance de la profession. Une ordonnance de février 2023 sur les SEL

¹¹ Dossier Médical Partagé

¹² Identifiant National de Santé

¹³ Acronyme anglosaxon de Système d'Information Radiologique

¹⁴ Picture Archiving and Communication System

réglementées et la note d'information de la DGE¹ de décembre 2023 fixent les règles applicables au 1^{er} septembre 2024, en matière d'indépendance professionnelle pour les groupes qui font appel à des capitaux extérieurs. Le CNOM a demandé à l'ensemble des CDOM de lui faire remonter toutes les informations relatives aux statuts, pactes d'associés et conventions, la communication de ces éléments aux CDOM étant obligatoire. Le CNOM a aussi demandé au législateur la suppression de la possibilité pour un tiers non professionnel de pouvoir rentrer au capital d'une SEL de médecins.

→ Dépistages organisés

CANCER DU SEIN :

Comme chaque année, la FNMR a participé activement à la campagne Octobre Rose et a publié un numéro spécial de la Revue (n° 469) dans lequel vous trouverez le détail des actions mises en place avec de nombreuses associations locales dont des sections de la Ligue contre le cancer et 17 associations nationales.

Parmi les réflexions en cours, la FNMR se préoccupe de la reprise en main des invitations par la CNAM au 1^{er} janvier 2024 aux dépens des CRCDC¹⁵, invitations envoyées avec retard (surtout pour la MSA¹⁶), avec des dysfonctionnements majeurs (code-barre aveugle, appels téléphoniques aux CPAM qui majoritairement n'aboutissent pas selon une enquête d'une revue de consommateurs, et pour ceux qui aboutissent renvoi vers les CRCDC maintenant dans l'impossibilité d'envoyer des invitations, etc.). Avec l'assèchement des ressources des CRCDC, le détricotage par l'État du dépistage, dont la participation s'érode, se poursuit, sans



doute avec l'objectif de recentrer le dépistage sur l'hôpital alors qu'il est réalisé à plus de 80 % par les radiologues libéraux.

Face à cette érosion, la FNMR réagit en organisant des groupes de discussion avec des femmes qui n'ont pas réalisé de dépistage afin de comprendre les freins à leur participation. Une synthèse de ces discussions sera remise au ministère à l'occasion de la prochaine campagne en octobre 2024. Une expérience sera lancée de « bus du sein » dans une région, circulant dans des petites villes, animé par des représentantes d'associations pour apprendre aux femmes l'autopalpation et expliquer l'importance du dépistage. Une troisième action sera la publication d'un livre pour commémorer les 20 ans du dépistage du cancer du sein.

Une autre préoccupation de la FNMR est la multiplication des projets de mammobiles, souvent poussés par les politiques et donc les ARS, intégrant

¹⁵ Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers

¹⁶ Mutuelle de Santé Agricole

des mammographes sans aucun respect du cahier des charges du dépistage, avec lectures L1 dématérialisées vers des sociétés de téléradiologie commerciales, sans examen clinique par le radiologue, etc.

Bien que lancée depuis dix ans, l'INCa¹⁷ n'a toujours pas avancé sur la dématérialisation malgré les dérogations en place et quelques expérimentations. Seule la Corse s'est lancée récemment dans cette voie avec succès sur l'ensemble de l'île.

De même, l'INCa n'a pas retenu dans ses rapports successifs les avis des experts radiologues concernant l'usage de la tomosynthèse dans le dépistage.

CANCER DU POUMON :

Dans l'attente d'une généralisation de son dépistage par scanner faible dose chez les sujets à risque, l'étude Cascade qui concerne les femmes fumeuses, à laquelle participe Laurent



Petyt, est toujours en cours et nous sommes dans l'attente de ses premiers résultats. Forco-FMC a mis en place avec la SFR¹⁸ et la SIT¹⁹ une formation comportant un module e-learning et des ateliers présentiels.

→ Révision de la CCAM²⁰ ; Convention médicale

La réforme des nomenclatures professionnelles, dont la CCAM qui date de 2005, a été inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale 2020, s'intégrant dans la stratégie « Ma santé 2022 ». Un haut conseil à la nomenclature (HCN) a été créé. Sophie Aufort et Christian Fortel pour la FNMR ont été désignés experts des comités techniques pour notre spécialité. Le travail de description des actes est en cours de finalisation. Ils seront très vigilants pour le choix des actes repères. Viendront après la hiérarchisation interspécialités, puis l'étape décisive de la valorisation des actes via le taux de charge qui est du domaine de la Convention médicale. Rappelons que c'est la CNAM qui pilote le dispositif : elle ne prévoit que 5 % de revalorisation (pour une inflation de 30 % depuis 2005) dans le cadre de la nouvelle convention, la tentation étant forte pour elle que des économies soient faites sur le dos des radiologues.

Après d'âpres négociations entre la CNAM et les syndicats horizontaux de médecins, 5 syndicats

¹⁷ Institut National du Cancer

¹⁸ Société Française de Radiologie

¹⁹ Société d'imagerie thoracique

²⁰ Classification Commune des Actes Médicaux

représentatifs sur 6 (Avenir Spé-Le Bloc, CSMF, FMF, MG France, SML) ont approuvé le projet conventionnel, ce qui permet déjà de valider l'accord pour les généralistes et les spécialistes. L'UFML a refusé ce texte.

→ Qualité, labellisation, norme Afnor et audit par les pairs

Après plusieurs années de travail, l'engagement de Jean-Charles Leclerc soutenu par toute la profession a permis d'écarter l'accréditation voulue par le Cofrac issue de la biologie médicale, et d'aboutir en juillet 2021 à la publication par l'Afnor de la norme française NFS 99-300 « qualité en imagerie médicale ». Cette norme a été choisie comme socle pour la création d'une norme européenne. Jean-Charles Leclerc a été nommé président de la commission traitant de l'imagerie médicale au Comité Européen de Normalisation.

Les premiers audits par les pairs qui consistent en une visite sur site par une équipe radiologue-manipulateur formée spécialement, rendus obligatoires par la norme européenne Euratom 2013/59, transcrite dans le Code de la santé publique (Art. 1333-70), sont en cours d'élaboration avec la DGS dans le cadre d'une phase pilote. La grille d'audit est reprise de Labelix et ne portera que sur une petite partie de la norme Afnor. Le G4 qui joue un rôle central dans le dispositif, a obtenu un financement spécifique du ministère. Une trentaine de sites dont certains libéraux ont répondu pour participer à cette phase pilote. FORCOMED a déjà formé des auditeurs en partenariat avec la SFR.

Par ailleurs, Labelix reste la meilleure solution pour répondre à l'obligation réglementaire de mise en place d'une assurance qualité dans le champ de la radioprotection (art. 101 de la loi du 28 mai 2019).

→ Radioprotection

Emmanuel Museux nous représente toujours aussi activement dans les divers groupes de travail et défend nos positions en lien avec le G4 auprès du ministère du travail, de l'ASN, de l'IRSN et de la HAS²¹, sans oublier sa participation au GT « sécurité en I.R.M. » de la SFR.

Parmi les évolutions réglementaires, soulignons le décret n° 2024-96 du 8 février 2024 relatif aux missions et conditions d'intervention du physicien médical. Alors que sa prestation était obligatoire depuis 2018 pour l'usage des radiations ionisantes, il doit désormais être sollicité aussi pour tous les agents physiques utilisés, existants ou à venir (donc sont concernés l'échographie, l'IRM, la radiofréquence, les micro-ondes, la cryothérapie, etc.).

→ Formation

FORCOMED et Forco-FMC, présidés respectivement par Jean-Charles Leclerc pour le DPC dont on rappelle le caractère obligatoire et Éric Chavigny (hors DPC), multiplient les programmes de formation dont une offre d'e-learning accessible en 7/24. L'ensemble de l'offre est accessible sur notre plateforme internet forcomed.org. Les consoles et les ateliers de la formation au dépistage du cancer du sein ont été renouvelées et Romain FOUCHER s'occupe de la sénologie.

²¹ Autorité de Sûreté Nucléaire, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, Haute Autorité de Santé

→ Les commissions de la FNMR

- Cabinets de proximité
- Communication
- Échographie
- Imagerie en coupe et régime des autorisations
- Informatique
- Intelligence Artificielle et DRIM-France-IA
- Produits de contraste
- Qualité et Labelix
- Radiologie interventionnelle
- Radioprotection
- Relations avec les associations de patients
- Sénologie
- Stages des internes en libéral
- Téléradiologie
- Urgences

La commission juridique, créée en 2015, a été maintenue pour défendre les radiologues lorsque la thématique d'un problème local peut avoir un impact national.

→ Les partenaires

La FNMR entretient par ses représentants d'étroites relations avec de nombreux partenaires.

- Les syndicats polycatégoriels : La Fédération bénéficie ainsi de leur soutien lors des négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie, et a obtenu grâce à elles des représentants élus aux dernières URPS²².
- La SFR²³ : Dix radiologues libéraux participent à son bureau, davantage à la CNE, et 3 au conseil de surveillance. Des représentants participent aussi à différents groupes thématiques et commissions de la SFR.

- Le Conseil National Professionnel (CNP) de la radiologie (G4 National).
- DRIM France IA
- La FSM²⁴ qui regroupe les CNP des différentes spécialités (Laurent Verzaux est membre de son bureau).
- Le CNOM²⁵.
- L'Europe avec l'UEMS²⁶
- Les manipulateurs, via l'AFPPE²⁷ et leur CNP.
- Les représentants du personnel des cabinets libéraux (Laurent Verzaux, président de la CPPNI²⁸).
- Les associations de patients dont certaines participent aux commissions Labelix et à la commission de normalisation « assurance qualité en imagerie médicale ».
- Les institutions et agences de l'État : HAS²⁹, INCa³⁰, ASN³¹ et l'IRSN³², ANS³³, ANSM³⁴, AFNOR³⁵, DGS³⁶ et DGOS³⁷.
- Les constructeurs via le SNITEM³⁸.
- Les internes et chefs de cliniques via l'UNIR³⁹.

²² Unions Régionales des Professionnels de Santé

²³ Société Française de Radiologie

²⁴ Fédération des Spécialités médicales

²⁵ Conseil National de l'Ordre des Médecins

²⁶ Union Européenne des Médecins Spécialistes

²⁷ Association Française du Personnel Paramédical d'Electro-radiologie

²⁸ Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

²⁹ Haute Autorité de Santé

³⁰ Institut National du Cancer

³¹ Autorité de Sureté Nucléaire

³² Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

³³ Agence du Numérique en Santé

³⁴ Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

³⁵ Association Française de Normalisation

³⁶ Direction Générale de la Santé

³⁷ Direction Générale de l'Offre de Soins

→ La communication

La FNMR poursuit le développement de sa communication sur différents supports :

- La revue le Médecin Radiologue libéral avec toujours Paul-Marie Blayac comme rédacteur en chef et la nouvelle maquette de la revue refondue l'an passé, inclut toujours un grand témoignage, des brèves et de nombreux articles de fond, ainsi que des numéros thématiques dont l'audit informatique toujours piloté par Jean-Christophe Delesalle (intelligence artificielle en 2023 et DRIMbox à paraître en juillet 2024) et le cahier des obligations réglementaires.
- La lettre électronique hebdomadaire avec des questions flash mensuellement renouvelées (Jean-Christophe Delesalle) et dont les résultats sont immédiatement accessibles.
- La lettre Labelix.
- Les réseaux sociaux avec les pages Facebook, Twitter, LinkedIn mais aussi maintenant Instagram, avec un groupe Whatsapp créé pour impliquer les

administrateurs dans le relais de l'information. Il est toujours animé par le chargé de mission de la FNMR. Il est important de relayer ces messages sur les réseaux sociaux afin d'améliorer notre visibilité.

- Les sites Internet régulièrement mis à jour avec un nouveau site FNMR.
- Le stand de la FNMR au JFR 2023 qui a été comme à l'habituel très fréquenté
- Des interventions régulières des représentants FNMR sur différents supports : JT de la Radiologie, Dr Imago, etc.

→ Les séminaires

- Organisé cette année le 16 mars 2024, il avait pour thème les fonctions des responsables locaux de la FNMR.

³⁸ Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales

³⁹ Union Nationale des Internes en Radiologie

En conclusion

Face à la multitude de fronts qui touchent notre profession vis à vis des institutionnels, des sociétés commerciales et d'investissement, dans un environnement souvent hostile au monde libéral, la FNMR continue ses combats tout en cherchant à préserver la cohésion de la profession.

Merci pour votre soutien !

